

JD

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-72 du 18 Mars 1992

Portant approbation des Comptes
Prévisionnels du Conseil National
des Chargeurs du Bénin (CNCB) pour
l'Exercice 1992.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant Proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 92-18 du 3 Février 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- VU le Décret N° 89-299 du 28 Juillet 1989 portant approbation des statuts du Conseil National des Chargeurs du Bénin ;

SUR rapport du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 Février 1992.

DECRETE :

Article 1er. - Sont approuvés les Comptes Prévisionnels du Conseil National des Chargeurs du Bénin pour l'Exercice 1992 tels qu'annexés à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 Mars 1992

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
à la Présidence,



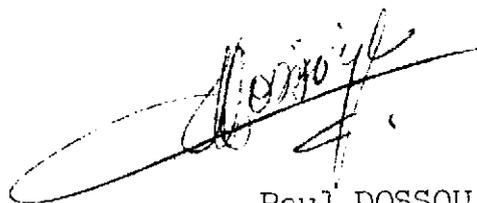
Désiré VIEYRA

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,



Florentin MITO-BABA

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 1 MESGPR 4 MTPT 4 AUTRES MINISTERES 18
SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DB-DTCP-DCOF-DSDV-DI 5 CNCB 4 DAN-BN-ENA-INE 4
SPD-DCCT-GCONB 3 J.O. 1 CCIB 2.-